



20 janvier 2020

Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2020 :

Subvention à la Chambre de commerce

Depuis plusieurs années, la Ville de Sainte-Adèle taxe les immeubles non résidentiels de manière à redistribuer une partie des sommes recueillies à la Chambre de commerce de Sainte-Adèle. Le conseil avait prévu la dépense dans le cadre du budget adopté en décembre dernier. Ainsi, le conseil, comme par le passé, accorde une subvention d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme.

Subvention à Plein-air Sainte-Adèle

Un nombre considérable de bénévoles travaillent sur le territoire de la Ville afin d'aménager, d'entretenir et d'assurer la survie d'un réseau de sentiers récréatifs non motorisés. C'est en ayant le souci de maintenir l'offre du plein air sur le territoire que le conseil octroie des subventions annuellement à Plein-air Sainte-Adèle (PASA). Tout comme la subvention à la Chambre de commerce, le conseil avait prévu la dépense dans le cadre du budget adopté en décembre dernier. Ainsi, le conseil, comme par le passé, donne une subvention à l'organisme pour un montant de 68 000 \$.

Aide financière – Parc du Mont Loup-Garou

La Ville de Sainte-Adèle est admissible au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce programme a principalement comme objectif le financement de projets de construction, d'aménagement, de rénovation, de mise aux normes, d'agrandissement ou de réaménagement d'infrastructures récréatives et sportives. Le conseil municipal a donc adopté une résolution autorisant un dépôt officiel d'une demande de subvention au ministère.

Toujours dans le cadre du financement du Parc du Mont Loup-Garou, la Ville de Sainte-Adèle est heureuse d'annoncer l'obtention d'une subvention de 60 000 \$ de Tourisme Laurentides. Cette demande de subvention avait été autorisée par une résolution du conseil en octobre dernier. La dernière étape est la signature d'une convention entre l'organisme et la Ville de Sainte-Adèle.



20 janvier 2020

Demande en vertu d'un règlement – rue des Mélèzes

La ville a reçu une demande pour autoriser la construction d'un bureau/entrepôts d'entreprises d'entrepreneur général. Ce projet est créateur d'emplois (près de 150 emplois pourraient être créés grâce à ce projet), peut s'intégrer dans ce secteur facilement et répond à un besoin de diversification de l'économie locale et régionale. Aucun autre espace sur le territoire ne répond aussi bien aux besoins du demandeur.

Le conseil a donc adopté le dernier projet visant à modifier une partie du zonage, uniquement pour les deux lots situés sur la rue des Mélèzes (au sud du chemin du Mont-Gabriel). La dernière étape est de soumettre le projet à la MRC Les Pays-d'en-Haut pour valider la conformité au schéma d'aménagement.

Approbation d'un projet majeur de lotissement

Le conseil a adopté une résolution approuvant le plan d'un projet majeur de lotissement sur le chemin du Moulin près du lac Bouthillier. C'est 77 nouveaux bâtiments qui seront construits durant les prochaines années dans le cadre de ce projet intégré. Ce projet est un des seuls permettant d'offrir une occupation à court terme sur le territoire.

Emprunts – travaux majeurs sur le territoire

Dans un souci de donner un service de qualité à la population, ainsi que d'assurer la pérennité des ouvrages et infrastructures municipaux, le conseil a proposé un important projet d'emprunt pour des travaux de construction, soit la réfection des infrastructures sur la rue Valiquette, entre le boulevard de Sainte-Adèle à son extrémité nord et la rue Bélec. Cet emprunt est d'un montant de 3,5 millions de dollars.

Également, suite aux registres tenus les 15 et 16 janvier derniers, les règlements d'emprunts suivants ont été approuvés par les électeurs de la Ville :

- La réfection des infrastructures de la place du Refuge (augmentation de 520 000 \$ de la dépense pour la fixer à 1 165 000 \$) ;
- La réfection de l'égout sur la rue et le croissant Chantovent (montant de 166 000 \$) ;
- La réfection routière (PRR) sur plusieurs rues (montant de 1 800 000 \$);

La prochaine étape est l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Les travaux devraient être réalisés au courant de l'année 2020.



20 janvier 2020

Arbitrage – Groupe Lupien

Le conseil municipal a adopté une résolution pour un futur et potentiel retour en arbitrage dans le cadre des recours entre le groupe Lupien et la Ville. Une seule condition pour ce retour : que le groupe Lupien se désiste avant le 15 février 2020 des procédures prises personnellement contre tous les élus et employés de la Ville, présents et passés.